

Association Pérou Amitié Solidarité
Route de Sentout
33880 BAURECH



PROJET DE CREATION D'UNE ÉCOLE DE BOULANGERIE

À Colliqué
(bidonville de Lima)
Pérou

Sommaire

- 1/ L'association Pérou Amitié Solidarité
- 2/ Le lieu
- 3/ Le projet et ses étapes
- 4/ Le budget
- 5/ Les partenaires engagés ou sollicités
- 6/ Contact
- 7/ Annexes

1/ L'association Pérou Amitié Solidarité

Créée en janvier 2003, à l'initiative d'une péruvienne Ysabel Paire Ficout, vivant en France depuis plus de 25 ans, cette association loi 1901 a pour volonté de soutenir et de venir en aide aux populations les plus démunies du Pérou.

Le principe essentiel de l'Association Pérou Amitié Solidarité est la solidarité active : collecter et canaliser les initiatives les plus diverses pour permettre aux plus démunis de recevoir les moyens nécessaires pour développer une activité économique leur permettant de devenir **autonomes** dans la dignité. Cela se traduit le plus souvent par un soutien continu à des associations locales dans leur mission sociale (moyens techniques, formation professionnelle, matériel, éducation et la santé).

L'association Pérou Amitié Solidarité compte 100 adhérents répartis sur tout le territoire français. A ce jour l'association gère 62 parrainages d'enfants et 3 parrainages de professeurs des écoles.

Voir les statuts de l'association et le compte-rendu de l'assemblée générale en annexe.

Quels sont les objectifs ?

En suivant le vieil adage qui préconise de leur apprendre à pêcher plutôt que de leur donner de la nourriture, nous sommes convaincus que tous les talents, toutes les ressources, toutes les bonnes volontés peuvent contribuer au développement économique, social et culturel de cette population en souffrance.

Les membres de l'association sont intimement convaincus que tous les talents, toutes les ressources, toutes les bonnes volontés peuvent contribuer au développement économique, social et culturel de cette population en souffrance. Tendre la main pour leur transmettre un peu de soi et partager un peu tout ce que nous avons reçu, du temps et de l'amitié, du savoir-faire et des techniques, des objets ou du matériel, des idées et des connaissances... et recevoir l'amitié chaleureuse de ce peuple plein de courage et d'envie de réussir.

Nos Actions

L'association Pérou Amitié Solidarité gère une soixantaine de parrainages d'enfants qui vivent dans le bidonville de Colliqué à Lima. Chaque enfant est suivi par les responsables de l'association locale partenaire « comision central de salud » qui préparent et servent un repas chaud quotidiennement.

L'association Pérou Amitié Solidarité a commencé par construire des crèches permettant aux plus jeunes d'être pris en charge par des maîtresses, ce qui évite de les laisser seuls pendant que les parents travaillent, ou essaient de trouver du travail. Les crèches au

départ en contreplaqué sont au fur et à mesure reconstruites en dur(notamment une l'été 2013) .

En 2012 l'association Pérou Amitié Solidarité a permis la restructuration du réfectoire en partenariat avec Vision du Monde.

Par les voyages solidaires qu'elle organise, l'association sensibilise les touristes à ses actions et ainsi permet le parrainage de nouveaux enfants.

L'association Pérou Amitié Solidarité récolte des paires de lunettes et les remet au médecin du dispensaire de Colliqué.

Pour réaliser toutes ces actions nous organisons des manifestations pour faire découvrir le Pérou et notre association.

De 2003 à 2008, chaque année une manifestation était organisée au Cheylard en Ardèche. Ces rencontres sur le thème de l'Amérique Latine a permis le développement de l'association et la réalisation de certains projets grâce aux gains.

En 2009 l'association a organisé une soirée animée par le groupe Peru Inka au Pizou en Dordogne.

En 2010 organisation d'un week-end autour du Pérou à Baurech en Gironde. Les enfants de l'école de Baurech ont participé à des ateliers de musique andine animés par Peru Inka. Une exposition artisanale, était ouverte au public. Le soir un repas spectacle a été proposé. Le consul du Pérou de Bordeaux était présent.

En 2011 une nouvelle soirée a eu lieu au Pizou.

En 2013 une soirée repas spectacle avec la troupe Les affreux disent Yak a été réalisée à Baurech.

Le 5 avril 2014 à Baurech en Gironde, une journée péruvienne a été organisée. Les enfants ont été sensibilisés à la culture latino-américaine en participant aux ateliers de création de marionnettes du groupe Peru Inka l'après-midi. Le samedi soir un dîner spectacle réunissant 126 personnes a été réalisé. Les gains sont de **2300 euros**

D'autres actions sont prévues pour l'année 2014 mais les mieux restent à définir.

Nos projets

Certains enfants parrainés depuis 2003 ont aujourd'hui quatorze ans. En général, ils n'ont pas la possibilité de poursuivre leurs études et font des petits travaux pour aider leurs parents à subvenir aux besoins de la famille. Ils ne peuvent pas sortir du bidonville et accéder à une vie meilleure. Aussi il nous paraît indispensable de créer une école qui puisse leur donner une véritable formation, école qui permettra à ces jeunes d'évoluer socialement et enfin de pouvoir vivre décemment.

Le choix d'une école de boulangerie repose sur deux observations : Au Pérou, le pain est un aliment courant. Il ne se présente pas sous la forme de baguettes mais de petits pains ronds qui se mangent très facilement n'importe où. Ainsi, les enfants qui seront formés au métier de boulanger auront la possibilité de trouver du travail hors du bidonville.

2/ Le lieu

Le bidonville de Colliqué se trouve exactement à Comas Zone 3, LIMA. L'école de boulangerie sera située dans un premier temps dans une des salles du dispensaire.

3/ Le projet et ses étapes

Première étape : Initiation au métier de boulanger d'un ou deux parents des enfants parrainés par un boulanger bénévole.

Cette étape est fondamentale. Nous souhaitons que l'initiation soit offerte à des parents d'enfants parrainés qui n'ont pas d'activité professionnelle. Une fois formés, ils transmettront leur savoir-faire aux premiers adolescents du bidonville. La vente de leur production permettra un autofinancement de l'école.

Pour cela l'association Pérou Amitié Solidarité recherche un financement pour acheter le matériel. (Voir devis partie 4). L'organisation de diverses manifestations (spectacles, dîners, etc...) est prévue. Des donateurs et des mécènes sont également sollicités pour mener à bien ce projet.

Pour la formation des parents, l'association recherche un boulanger disponible 6 mois qui sera logé et nourri gratuitement. Il s'engagera à former les adultes bénévolement et à payer son billet de transport aller-retour.

Deuxième étape : Formation approfondie en boulangerie et autres formations en gestion, comptabilité, vente...

Les conditions seront les mêmes pour chaque bénévole. La durée peut varier. Des étudiants peuvent sur deux mois faire leur stage dans l'école, notamment pour enseigner les bases de la gestion et de la comptabilité. Pour ces formations une connaissance de la langue espagnole est nécessaire.

Troisième étape : Formation en pâtisserie

Cette dernière étape permettra aux élèves de maîtriser plusieurs savoir-faire et ainsi leur insertion dans la vie active sera amplement facilitée.

4/ Le budget prévisionnel du projet

Le financement prévisionnel du projet est de 28175,44€

A/ Achat du gros équipement

Devis établi par l'entreprise Nova Industrial Tools en août 2013.

Les prix indiqués sont en nuevos soles la monnaie péruvienne (en janvier 2014 : 1 euro équivaut à 3.81 nuevos soles).

Comision Central de Salud Avenue Santa Rosa 960 era. Etapa de Collique Matta Jimenez Irene Commission centrale de la Santé
Avenue Santa Rosa 960 era. Etapa de Collique Comas Lima Lima Pérou
Faire le chèque à l'ordre de : Nova Industrila tools SAC Dollars : Sols :

En accord avec votre requête, nous sommes ravis de vous présenter en détail le budget concernant l'équipement Nova :

Produit	Quantité	Description	Valeur de vente	Total
	1	Four rotatif à pétrole - marque Nova - modèle Max 1000 Fabriqué avec notre propre technologie, efficace et facile d'utilisation, idéal pour cuire tous les types de produits de boulangerie, pâtisserie et similaires. Fabriqué en acier inoxydable AISI 304. Cuisson uniforme avec circulation forcée d'air et système rotatif. Cuisson rapide et économique grâce aux accumulateurs de chaleur	38700	38700

	<p>en acier. Ecran électronique intelligent avec contrôle de température, temps de cuisson, vapeur et repos. Alarme pour chauffage du four, temps de cuisson et protection des moteurs. Alimentation par énergie triphasée. Moteurs électriques et brûleur automatique. Interchangeur de chaleur en acier inoxydable spécialement conçu pour supporter des températures élevées. Eclairage interne. Capacité de production de 2 pains/heure approximativement, pour chariot à 18 plateaux de 45 x 65 cm.</p>		
1	<p>Pétrisseuse à commutateur - marque Nova - modèle K25 Propose un pétrissage homogène de la pâte, à partir d'un kilo de farine minimum. Structure en acier de carbone, peinture au polyuréthane. Bol et batteur en acier inoxydable AISI 304. Capacité allant jusqu'à 25 kilos de farine, pour une masse de 40 kilos. Silencieuse et stable, actionnée via un système de poulies. Corbeille protectrice de blocage automatique pour éviter les accidents. Bouton pression d'arrêt d'urgence. Moteur électrique triphasé avec commutateur.</p>	7950	7950
1	<p>Diviseuse 30 cm avec XXXXXXXX en polyéthylène et paroi en acier inox Diviseuse 30 cm avec XXXXXXXXXX en polyéthylène et paroi en acier inox</p>	5700	5700
1	<p>Blender marque Nova - modèle 15 L Idéal pour la pâtisserie. Facile d'utilisation et mixage optimal. Structure en acier de carbone. Vitesse de rotation variable allant de 220 RPM à 1200 RPM. Fouet et bol en acier inoxydable AISI 304. Capacité de mixage de 1 à 15 L. Système de variateur à vitesse avec alimentation monophasée. Moteur triphasé. Inclus 2 accessoires : spatule et fouet.</p>	6200	6200
2	<p>Table de travail - marque nova - modèle standard Table de travail avec structure en acier de carbone, enduite d'acier inoxydable AISI 304. Format : 2 m x 1m x 0.90 m</p>	2300	4600
2	<p>Chariot démontable - marque Nova - modèle C-1000 aluminium Chariot pour four de boulangerie. En aluminium. 4 roues thermoplastiques qui</p>	1100	2200

		résistent à des températures élevées. N'abime pas les sols grâce à son poids léger et la qualité de ses roues. Non polluant. Capacité pour 18 plateaux de 45 x 65 cm		
36		Plateau en aluminium - marque Nova - 65 x 45 cm Plateaux professionnels en aluminium extra-résistant pour cuire et stocker des produits. Conductivité thermique qui assure une cuisson efficace. Les plateaux garantissent une cuisson rapide, uniforme et hygiénique. Fabriqués avec des planches extra-plates qui permettent un contact parfait entre le four, le plateau et le produit. Peuvent être utilisés pour toute sorte de produits de boulangerie, pâtisserie et similaires. Format : 65 x 45 cm	39	1404
1		Chambre de fermentation - marque Nova - modèle CF-1000 pour deux chariots Fabriquée entièrement en acier inoxydable AISI 304. Fonctionne par résistance électrique. Ecran de contrôle permettant de sélectionner la température et l'humidité. Equipée d'un homogénéisateur de vapeur, avec alimentation automatique d'eau. Conçu spécialement pour isoler et créer un environnement indépendant qui protège des conditions climatiques existantes. Eclairage intérieur. Peut accueillir 2 chariots avec 18 plateaux chacun.	19900	19900

Garantie 1 an

Conditions de paiement :

Payable comptant, versements échelonnés : S/97, 139.13 ING.IGV

Le four comprend : 2 chariots, 36 plateaux, 4 mètres de cheminée (tuyauterie ?) et un réservoir pour le pétrole

Services : préinstallation, installation, mise en marche du produit et vérification de son fonctionnement

Total A : 86654 nuevos soles soit 22743.85€

B/ Achat du petit matériel en nuevos soles

Fiche manuscrite :

-1 balance	320
-2 tables pour les ateliers	3600 (1800 l'unité)
-1 blender	560
-1 mixer	470
-6 moules	84 (14 l'unité)

6 moules à pain	96 (16 l'unité)
-3 grands rouleaux à pâtisserie	90 (30 l'unité)
-6 grands couteaux	150 (25 l'unité)
-6 grands bols	360 (40 l'unité)
-6 grands seaux	180 (30 l'unité)
-2 grandes passoires	64 (32 l'unité)
-petits moules pour cakes	150
-1 cuisinière à gaz	870
-pour les fils électriques triphasés	3500
-renouvellement de l'aération	6000
TOTAL B :	16494 nuevos soit 4329.13€

C/ Prise en charge des formateurs:

L'association fera appel au bénévolat mais les formateurs seront logés et nourris. Le coût est estimé à 4200 nuevos soles soit 1102.36 euros

D/ Récapitulatif du budget

A : Achat du gros équipement	22743.95€
B : Achat du petit matériel	4329.13€
C : Prise en charge des formateurs	1102,36€
soit un budget prévisionnel de 28175,44€	

5/ Les partenaires engagés ou sollicités :

L'association Pérou Amitié Solidarité s'engage à faire connaître l'action et le soutien des partenaires du projet.

Les partenaires engagés :

- La mairie de Colliqué à Lima Pérou apporte son soutien moral au projet et aide à la réalisation du projet notamment en s'engageant à acheter le pain produit pour le livrer aux deux hôpitaux et aux deux écoles de Colliqué.
- Des membres adhérents de l'association par des dons personnels : 650€ versés, d'autres dons sont promis

Les partenaires sollicités ou en cours :

- **Vision du Monde** : Agence de voyage solidaire avec laquelle nous travaillons et qui a soutenu quelques uns de nos projets dont l'agrandissement du réfectoire pour les enfants dans le dispensaire. Un engagement de 10000€ est envisagé (à voir)
- **La Fondation Jean Merlaut** : comme chaque année a fait un don. Lors de la fête du 5 avril : 400 euros
- **La Boulangerie Contraire à Saint-Caprais de Bordeaux** : un partenariat technique souhaité pour un chiffrage de la quantité de matières premières nécessaires pour la fabrication d'une centaine de baguettes par jour. Cette entreprise serait médiatisée sur le soutien qu'elle apporterait à ce projet. Le souhait est qu'un partenariat original s'instaure entre la boulangerie Contraire et l'école.
- **La Mairie de Bordeaux** : La ville de Bordeaux est jumelée à Lima. Aussi des contacts sont en cours avec la mairie de Bordeaux.
- **Les Boulangers du monde** : Contact en cours.

6/ Les contacts :

Nathalie Modet, présidente,
Route de Sentout
33880 Baurech 05.56.21.37.03
nathalie.modet@laposte.net

Pour plus de renseignements sur la mise en place au Pérou contacter Ysabel Paire Ficout, présidente honoraire au 04.75.94.33.61.
ou recordemos@hotmail.com.

7/ Annexes :

Annexe 1

STATUTS DE L'ASSOCIATION « Pérou Amitié Solidarité »

Article 1

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : **PEROU AMITIE SOLIDARITE**

Article 2 – Buts

Cette association a pour buts de :

Soutenir et de venir en aide aux populations démunies du Pérou et plus généralement d'Amérique Latine.

Soutenir les initiatives des femmes qui veulent acquérir une **autonomie**, morale et ou économique.
Soutenir activement la réalisation conjointe de projets de développement **durable** en Amérique latine.

Donner aux enfants des lieux adaptés à leur développement physique, intellectuel, culturel et ou social.

Faire connaître les diverses cultures, coutumes et artisanats d'Amérique Latine en créant toutes sortes d'échanges et de rencontres pouvant favoriser cette connaissance.

Faciliter les **échanges** entre les peuples européens et péruviens (et par extension d'Amérique Latine) par l'organisation d'expositions et/ou de manifestations culturelles et festives, de visites et de tous autres évènements qui pourraient permettre d'atteindre le but visé.

Promouvoir le travail des femmes, d'apporter un soutien moral, économique ou technique.

Promouvoir la **solidarité des peuples** et faciliter les échanges constructifs à ce titre.

Promouvoir le **respect** des genres et l'**égalité** de chances,- partant du constat qu'en Amérique Latine la place et les droits des femmes ne sont pas toujours respectés -.

Animer des débats sur le commerce **Equitable**, la consommation **responsable** et **alternative** ainsi que les initiatives collectives et individuelles.

Animer des débats sur le commerce équitable visant à faire connaître les acteurs du sud comme ceux du nord.

Article 3 – Siège social

L'association a son siège social à Saint Andéol de Berg en Ardèche (07170). Elle se réserve le droit de créer des antennes locales chaque fois qu'elle en verra la nécessité, chaque fois qu'un adhérent en manifesterait le désir en soumettant sa demande au bureau qui se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser.

La durée de l'association est illimitée.

Article 4 – Les membres

Elle est composée de :

- a) Membres fondateurs : ceux qui ont participé à la création de l'association et s'engagent à soutenir d'une manière ou d'une autre la promotion et le développement des actions entreprises par l'association. Ils cotisent au même titre que les adhérents.
- b) Membres d'honneurs : ceux qui acceptent de promouvoir l'association. Ils sont dispensés de cotisation.
- c) Membres adhérents : ceux qui versent une cotisation annuelle
- d) Membres correspondants : ceux qui se trouvent dans le pays récepteur de l'aide, pour les personnes physiques. Ils sont dispensés de cotisation ;
- e) Membres associés pour les personnes morales également constituées, ONG, associations, etc.... Ils sont dispensés de cotisation.

Article 5- Admission et radiation

Pour faire partie de l'association il faut adhérer aux présents statuts, s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le conseil d'administration pourra refuser des adhésions, avec avis motivé aux intéressés. Pour être élu ou participer à l'élection du Conseil d'administration il faut obligatoirement être membre adhérent ou membre fondateur et à jour de sa cotisation.

Perte de la qualité de membre :

La démission

Le décès

La radiation prononcée par le conseil d'administration pour motif grave

Le non règlement de la cotisation

Article 6- Les ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- a) le montant des cotisations
- b) les subventions d'Etat, des départements et des communes
- c) la vente d'objets, de produits, de services et de prestations fournies par l'association
- d) de dons manuels
- e) les produits provenant de quêtes ou de collectes
- f) les produits des fêtes ou manifestations à l'initiative de l'association
- g) les dons, legs et donation
- h) la location de matériel, expo, divers
- i) les recettes provenant de la vente des documents, ouvrages, brochures, produits artisanaux etc...
- j) les apports mobiliers ou immobiliers effectués en contrepartie des contrats mutuellement souscrits et acceptés
- k) toutes autres ressources qui ne soient pas contraires aux règles en vigueur

Articles 7-Le Conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil d'administration. Il est élu par les membres adhérents lors de l'assemblée générale. Ses membres sont rééligibles tous les ans. Il est composé de cinq personnes.

Le conseil choisit, parmi ses membres un bureau composé de :

- a) un(e) président (e)

b) un(e) trésorier(e)

c) un(e) secrétaire

Seul un membre adhérent ou un membre fondateur peut se présenter au conseil d'administration
Les attributions respectives des responsables du bureau sont précisées dans le règlement intérieur.

Article –8 Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et toutes les fois où il est convoqué par le président ou au moins un quart des membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le vote par procuration n'est pas autorisé

La présence de la moitié, au moins des membres est nécessaire pour que le conseil d'administration puisse délibérer valablement.

Article – 9 Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation. Elle se réunit au moins une fois par an. Quinze jours au moins avant la date fixée les membres de l'association sont convoqués et l'ordre du jour est inscrit sur les convocations.

L'assemblée après avoir délibéré, se prononce sur les rapports moraux ou d'activité et sur les comptes de l'exercice financier. Elle délibère sur les orientations à venir. Elle fixe aussi le montant des cotisations annuelles

Devront être traitées en priorité, lors de l'assemblée générale, les questions soumises à l'ordre du jour.

Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des membres présents.

Articles- 10 – Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande du quart des membres inscrits, à jour de leur cotisation, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire. Les modalités de convocation sont identiques à celles de l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

Article 11- Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'organisation et à l'administration interne de l'association. Le règlement intérieur ne peut en aucun cas s'opposer aux statuts.

Article 12- Dissolution

La modification des statuts ou la dissolution de l'association sont obligatoirement soumises à l'assemblée Générale ou à l'AG extraordinaire. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que si l'Assemblée Générale comprend au moins la moitié de ses membres présents. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale est convoquée. Celle-ci peut alors délibérer valablement quel que soit le quorum.

L'Assemblée Générale extraordinaire décide de la dévolution des biens, conformément aux dispositions des articles 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

En cas de dissolution prononcée par la moitié des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Saint Andéol de Berg, le 14 de février 2003

Annexe 2

Compte-rendu du CA le 8 décembre 2013 à Baurech

Absences excusés :

MMS Bernard Plantier (trésorier), Michel Forest (secrétaire), Jean Claude Jouanand (responsable des parrainages) qui souhaitent tous les trois passer la main.
MMES. Delage et Dodane

Dix-neuf personnes sont présentes : le quorum est atteint.

Introduction d'Ysabel :

Annonce des modifications à venir :

Les responsables actuels désirent se retirer pour des motifs personnels qui sont le manque de temps ou d'organisation.

Changement de présidence : Ysabel Paire Ficout propose Nathalie Modet

Changement de trésorier : Ysabel propose Françoise Choron

Changement de secrétaire : Ysabel propose Antonin Vidalenc

Ysabel, Bernard, Michel et Jean-Claude restent membres de l'association.

Rapport moral :

La course solidaire du collège Anatole France de Cadillac a permis l'achat de 144 paires de chaussures pour les enfants de Colliqué. La distribution cette année a eu lieu au mois d'Août.

Construction de la deuxième petite classe en dur grâce à l'école de Rennes qui a envoyé 22 jeunes pour l'édification sur 2 étages de 2 classes.

Achats de ballons de foot, basket, volley financés pour le collège d'Amantani par l'association Solidarité Pérou Gironde.

Ainsi que les repas quotidiens servis aux enfants.

Projets :

Construction d'une école de boulangerie et plus tard d'une école de coiffure à Colliqué. Le local est trouvé, juste à côté du dispensaire.

Financement de 30 000 €. Vision du monde pourrait s'impliquer entre 33% et 50%. Un don de 650 € a déjà été fait par une adhérente de Lannion. Il est envisagé de chercher du mécénat d'entreprises privées. Le dossier sera présenté à la mairie de Bordeaux qui est jumelée à Lima. La mairie de Colliqué serait partie prenante et soutiendrait ce projet (son maire actuel est l'ancien docteur du dispensaire).

Solliciter les parrains pour l'achat des chaussures annuelles de leur filleul(le)

Deux groupes d'adhérents partent cette année pour le Pérou :

- du 21 juin au 9 Juillet : 5 personnes (il reste des places)
- du 25 juin au 15 Juillet : 12 personnes

Il sera possible d'amener colis et courrier à Colliqué. Vous serez prévenus assez tôt.

Parrainages :

Le transfert de l'argent au Pérou se fait par 4 virements par an.
Actuellement l'argent envoyé représente les repas pour 55 enfants.
Actuellement 38 parrains ont opté pour la mensualisation ; 11 payent annuellement.

Pour les 6 autres enfants l'association a pris le relai temporairement. Il faut relancer les parrains non à jour et le cas échéant trouver de nouveaux parrains à ces enfants- là. Michèle Vidalenc s'en chargera. Elle prend le relai de Jean-Claude Joanand pour le suivi des parrainages.

- 28484 € recettes en 2012 pour 46 adhérents à jour cette année là.
- 28262 € ont été virés au Pérou.
- 543 € de frais divers.
- 31 € de frais bancaires.

La modification de tarif décidé à la réunion de 2012 n'a pas été suivie par tout le monde : on a eu des virements de montants différents. Manque de liens.

On rappelle que le **parrainage d'un enfant est de 24 €** par mois et celui d'une maîtresse de 25 € par mois. Nous enverrons un courrier en début d'année rappelant les infos importantes.

Problèmes de communication : demandes et propositions :

Lien avec Colliqué par internet? Il n'y a pas d'adresse mail à Colliqué et très peu de connections. Le contact par téléphone est facilité par le fait que les box free, orange, ... permettent des appels gratuits vers le Pérou.

Envoie des bulletins scolaires des enfants ?

Problème pour ceux qui en ont de moyens ou mauvais. Les enfants ne veulent pas décevoir leur parrain. Donc nous décidons de ne pas les communiquer mais de préparer un petit dossier concernant chaque filleul.

Suivi des enfants pour les parrains et marraines :

Neuf étudiants en médecine partent début 2014 pour Colliqué. (Janvier, février).

Cinq scouts y partiront bénévolement cet été.

Il leur sera demandé en retour de communiquer des infos sur les enfants parrainés sous forme de petits dossiers. La liste des enfants leur sera communiquée.

Aviation sans frontière peut transporter 70 à 80 kg par an de colis pour une cotisation annuelle de 50 €. Renseignements à prendre sur leur contenu, leur taille et dossier à constituer.

Propositions et questions des adhérents présents :

Fabrication possible de boîtes à mettre chez les commerçants pour la récupération de lunettes ou autres dons. Mettre les coordonnées de l'asso. (Idée d'une marraine Claudy Vigoulette). Claudy fabrique des petits sachets de lavande qu'elle mettra à notre disposition pour chacune de nos manifestations.

Le Cross solidaire du collège de Cadillac devrait se poursuivre comme chaque année.

Organisation (en prévision pour sept 2014) d'une manifestation festive à Castillon la Bataille (33) pour faire connaître l'association ou à Baurech. Les deux villes étant en gironde.

Nous participerons en avril à une manifestation qui vise à promouvoir la culture latino-américaine à Castelnau du Médoc.

Durée du parrainage ?

Actuellement les enfants parrainés viennent pour 1/3 manger au réfectoire (souvent les plus petits) et 2/3 emportent leur repas à leur domicile (partagent avec la famille?)

Quand ils ont quitté l'école obligatoire et gratuite le parrainage pourrait permettre la poursuite d'étude par le financement de l'école, des transports (transports entre 1 et 2 h par

jour),...L'école de boulangerie (et de coiffure) sera un plus. Les jeunes n'ont pas d'avenir professionnel.

Composition du Conseil d'administration :

Le conseil d'administration de 2012 est reconduit. Mme Maïté Comets est rajoutée.
Le CA réuni a voté la constitution du bureau suivant :

Présidente :	Mme Nathalie Modet
Présidente honoraire :	Mme Ysabel Paire Ficout
Secrétaire :	M. Antonin Vidalenc
Trésorière :	Mme Françoise Choron
Commission parrainage :	Mme Michelle Vidalenc
Développements et projets :	Mme Ysabel Paire Ficout et M. Bernard Plantier